TZL/OKR

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°002 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT ABROGATION DE LA LOI N°032-2001/AN DU 29 NOVEMBRE 2001 PORTANT CHARTE DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES AU BURKINA FASO, DE LA LOI N°008-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT FINANCEMENT DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES, ET DE LA LOI N°009-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT STATUT DE L'OPPOSITION POLITIQUE AINSI QUE SON MODIFICATIF N°046-2013/AN DU 17 DECEMBRE 2013**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **Némata Brigitte ZOUNGRANA**, rapporteur.

Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 05 février de 09 heures 08 minutes à 10 heures 18 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales, et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné la députée Némata Brigitte ZOUNGRANA comme rapporteur du dossier. Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le mercredi 04 février 2026. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Emile ZERBO, ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité et des représentants du ministère de la Justice.

Monsieur le Ministre d'Etat a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre d'Etat, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- l'historique des suspensions ou des dissolutions de partis politiques et les enseignements tirés ;
- le point des ressources publiques allouées aux partis politiques tant pour leur fonctionnement que pour leurs campagnes électorales depuis l'adoption, en 2009, de la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ;
- l'évaluation des patrimoines des partis politiques qui seront reversés dans le patrimoine de l'Etat.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Suite au compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi ainsi que de certaines de ses dispositions ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que le projet de loi permettra de mettre en place un nouveau cadre juridique mieux adapté aux réalités socio-culturelles qui répond plus efficacement aux attentes du peuple burkinabè.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la COMFIB recommande au Gouvernement de prendre les mesures idoines pour une évaluation effective du patrimoine des partis et formations politiques qui sera reversé dans le patrimoine de l'État.

Ouagadougou, le 05 Février 2026

Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Nemata Brigitte ZOUNGRANA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE JEUDI 05 FEVRIER 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
3.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
4.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
5.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
8.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
9.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre
10.	SANOGO Drissa	Membre
11.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
12.	TUINA Kanibè	Membre
13.	ZANGRE François	Membre
14.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	BONZI Nonyeza	Membre
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
6.	NIGNAN Dida	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
3.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
4.	KABORE K. Mariel	Conseiller
5.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Conseillère
6.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs